

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Niort
18 rue Marcel Paul BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
SITE: www.greffes.com/niort
Infos sur www.infogreffe.fr ou

C E R T I F I C A T
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sàrl SARL DENIS PAPIN COLLECTIVITES
Z A. Riparfond Ouest
79300 BRESSUIRE

Dépôt effectué par :

TEN FRANCE
23 rue V Grignard
Pôle République Secteur 2
BP 1074
86061 POITIERS

Numéro RCS : Niort B 383 653 938

<26364/1991B50210>

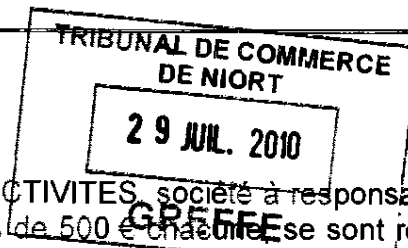
Pièces déposées le 29/07/2010	Numéro : 3002044
Procès-verbal d'Assemblée du 20/07/2010	
Statuts mis à jour du 20/07/2010	
Acte sous seing privé du 20/07/2010 - Cession de parts (ou Donation) Entre SAS S.M.M. et LA SARL LMTL INGENIERIE et LA SAS LA FORGE	

1/ Le Greffier,
Riv

DENIS PAPIN COLLECTIVITES
Société à responsabilité limitée
au capital de 35 500 €
Siège social : ZA Riparfond Ouest
79300 BRESSUIRE
RCS NIORT 383 653 938

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le 20 Juillet,
A 15 heures,



Les associés de la société DENIS PAPIN COLLECTIVITES, société à responsabilité limitée au capital de 35 500 €, divisé en 71 parts de 500 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- | | |
|---|----|
| - Monsieur Denis PAPIN, possédant : | |
| * en pleine propriété, 4 parts sociales | 4 |
| * en nue-propriété, 10 parts sociales | 10 |
| - Madame Monique PAPIN, possédant en nue-propriété : | 10 |
| - la société LMTL INGENIERIE, possédant en pleine propriété : | 47 |

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Conformément aux dispositions du chapitre 5 des statuts, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Denis PAPIN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,

DG

- Modification des statuts après réalisation d'une cession de parts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance d'un acte sous seings privés en date à BRESSUIRE du 20 Juillet 2010, déposé ce jour au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, portant cession par la société S.M.M à la société LMTL INGENIERIE de 17 parts sociales lui appartenant dans la Société, l'Assemblée Générale décide d'insérer à l'article 6 des statuts in fine les dispositions suivantes :

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES - APPORTS

Suite à la cession de parts sociales intervenue le 20 Juillet 2010, la répartition du capital est la suivante :

- | | |
|---|----|
| - Monsieur Denis PAPIN, | |
| * en pleine propriété, 4 parts sociales, numérotées 68 à 71 | 4 |
| * en nue-propriété, 10 parts sociales, numérotées 18 à 25 et de 51 à 52 | 10 |
| - Madame Monique PAPIN, | |
| * en nue-propriété, 10 parts sociales, numérotées 26 à 35 : | 10 |
| - Madame Delphine SIMONNEAU, | |
| * en usufruit, 10 parts sociales, numérotées 18 à 22 et 26 à 30 : | 10 |

- Madame Angélique FRADIN,
 - * en usufruit, 10 parts sociales numérotées 23 à 25, 31 à 35 et 51 à 52 : 10
- la société LMTL INGENIERIE,
 - * en pleine propriété, 47 parts sociales, numérotées 1 à 17, 36 à 50 et 53 à 67 : 47

Total égal au nombre de parts: 71 parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'd' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.